

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/11/2015 à 19H30

Présents : MM : DELION - OESTREICHER – MASSON – GONAND - HAGEN.
MMES : WINTERRATH - HEMMER – REYROLLE - DUMAS.

Absent avec excuse : MME : SCHWARTZ (procuration à M. DELION).

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28/10/2015 (**point N°2**)

Point N°3 - Rapport annuel d'activités 2014 de la C.C.C.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **prend** acte du rapport annuel d'activités 2014 de la C.C.C.E.

Point N°4 – Schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** d'émettre un avis favorable au schéma départemental de coopération présenté par la CCCE,
- réaffirme sa volonté de ne pas voir son périmètre modifié et évoluer,
- fonde sa position sur les éléments techniques présentés par la C.C.C.E

Point N°5 – Echange de terrains entre la Commune et Messieurs WEHR et ADANS-DESTER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de procéder, sans soulte, à l'échange des terrains suivants :

Parcelle N°152/6 - section 41 pour une contenance de 0,18 ca de sol appartenant à Monsieur WEHR Laurent (pour 1/2) et Monsieur ADANS-DESTER (pour 1/2) avec la parcelle suivante de la Commune de Basse-Rentgen :
Parcelle N°153/6 - section 41 pour une contenance de 0,79 ca de sol.

- autorise Monsieur Charles DELION, 1er adjoint, à signer l'acte administratif afférent à cette vente.

Point N°6 – Reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** de reverser au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire Jules Verne, la somme de 1.600 € (1er acompte) relative au fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Point N°7 – Remplacement du délégué communal au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **désigne**, Madame DUMAS Marie-Caroline (seule candidate à se présenter), en qualité de déléguée communale au Syndicat de Gestion du Groupe Scolaire.

Point N°8 – Devis ELECTROLOR – armoire éclairage public Rue Saint Jean

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte**, le devis d'un montant de 2.042,47 € H.T. présenté par la Société ELECTROLOR relatif à la fourniture et à la pose d'une armoire d'éclairage public Rue Saint Jean en remplacement de celle située dans le local des sapeurs-pompiers.

Point N°9 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité acoustique et de l'accessibilité de la Salle Saint Joseph.

Dans le cadre des travaux de mise en conformité acoustique et de l'accessibilité de la Salle Saint-Joseph,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis présenté par la Société 2C-2S relatif aux missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- consultation et contrats entreprises : 2.800 € H.T.
- suivi et coordination des travaux : 8% du montant des travaux.

Point N°10 – Adjudication communale 2015-2024 – Enclave de Madame CHARPENTIER - Annulation de la délibération du 22/10/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

➤ **décide** de suivre le jugement du Tribunal de Grande Instance de Thionville et d'annuler la délibération N°2014-109 du 22/10/2014 refusant l'enclave sollicitée par Madame CHARPENTIER pour l'intégrer au lot N°3.

Point N°11 – Acceptation chèques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** le chèque d'un montant de 574,56 € émanant des Assurances Groupama, à titre de remboursement du choc de véhicule sur le lampadaire situé rue des Vergers à Haute-Rentgen.
- accepte le chèque d'un montant de 624,56 € relatif à un remboursement sur salaire indûment perçu.

Point N°12 – Création commission pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de créer une commission qui sera chargée du suivi de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les membres de la commission sont les suivants : Mme WINTERRATH - M. OESTREICHER - M. DELION - M. GONAND.

Point N°13 – Divers

Mérule

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la déclaration relative à la présence de mérule faite à la Préfecture, celle-ci souhaiterait savoir si les conseillers souhaitent qu'un arrêté préfectoral soit pris. Les conseillers demandent simplement que la présence de mérule soit précisée sur les attestations d'urbanisme transmises par les notaires.

Révision PLU

La commission d'appel d'offres relative à l'ouverture des plis pour le choix du cabinet d'études chargé de la révision du PLU est fixée au vendredi 11 décembre à 17h en mairie.

Vœux du Maire

La date des vœux du maire est fixée au vendredi 8 janvier 2016 à 18H30 à la Salle Saint Joseph.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 03/12/2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 02/12/2015.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

